

* cycle de l'eau dans la nature :

- caractéristiques des bassins hydrologiques en Tunisie,
- répartition des ressources en eau et leurs caractéristiques,

- caractéristiques hydrogéologiques,
- différents types de nappes aquifères,
- piézométrie,
- géochimie,
- cartes hydrogéologiques,
- différents types des sources et émergences,
- les isotopes et l'âge des eaux.

* hydrodynamique souterraine :

- loi hydrodynamique des milieux continus,
- loi hydrodynamique des milieux fissurés,
- pompes d'essai : conditions et analyse,
- loi du tarissement en milieux poreux et fissurée.

* exploration et mobilisations des eaux souterraines :

- exploration géophysique,
- cartes géophysiques,
- techniques du sondage hydraulique,
- développement des forages,
- complétion des forages,
- captage des puits et des sources,
- carottage électrique.

* méthodes d'évaluation des ressources en eau :

- inventaire des points d'eau et statistiques hydrogéologiques,

- réseaux de surveillance hydrogéologique,

* méthodes d'évaluation des ressources en eau :

- évaluation de l'exploitation des nappes,
- cartes des ressources en eau,
- les méthodes numériques.

Spécialité VI : Halieutique :

Option unique : Biologie et milieu marin :

- caractéristiques physico-chimiques des eaux marines,
- relief sous-marin, les masses d'eau et leurs mouvements,

- organismes marins benthiques : identification, classification et chaîne trophique,

- zoologie :

* les vertébrés : classification des différents groupes et caractéristiques générales,

* les invertébrés : classification des différents embranchements et caractéristiques générales

- écologie des organismes marins benthiques et pélagiques : distribution, nourriture, reproduction, migration,

- pollution marine et eutrophisation : différentes sources de pollution, effets de la pollution.

Arrêté du ministre de l'agriculture du 26 octobre 2000, portant ouverture du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de chef de laboratoire au ministère de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 2000-230 du 31 janvier 2000, fixant le statut particulier des personnels des cadres communs de laboratoire,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de chef de laboratoire au ministère de l'agriculture,

Arrête :

Article premier. – Est ouvert, au ministère de l'agriculture le 25 décembre 2000 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de chef de laboratoire.

Art. 2. – Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (01) poste.

Art. 3. – La liste d'inscription des candidatures sera close le 25 novembre 2000.

Tunis, le 26 octobre 2000.

Le Ministre de l'Agriculture
Sadok Rabeh

Vu

Le Premier Ministre

Mohamed Ghannouchi

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Arrêté du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi du 25 octobre 2000, portant homologation de certificats et diplômes de formation professionnelle.

Le ministre de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu la loi n° 93-10 du 17 février 1993, portant loi d'orientation de la formation professionnelle et notamment son chapitre VII,

Vu le décret n° 90-875 du 25 mai 1990, fixant les attributions du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et notamment son article 3,

Vu le décret n° 94-1397 du 20 juin 1994, fixant la classification nationale des emplois ainsi que les conditions d'homologation des certificats et diplômes de formation professionnelle initiale et continue et notamment ses articles 6 et 8,

Vu l'avis de la commission permanente pour la coordination de la formation professionnelle dans sa réunion du 2 septembre 2000,